



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7 - OBJET : MONTANT REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose une évolution des redevances d'occupation du domaine public pour la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, à savoir, rajouter un tarif pour les prestataires du secteur tertiaire tel que banque et assurance. Le tarif proposé est de 50 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE une redevance de 50 € par an pour l'occupation du domaine public pour les prestataires du secteur tertiaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER